

PLAINES DE VACANCES - PÂQUES 2016



OUVERTURE : 29 MARS 2016 AU 08 AVRIL 2016 - DE 7H30 A 17H30

- 🕒 7.30 h : **garderie facultative**
- 🕒 8.30 h : appel et clôture des listes
- 🕒 16.00 h : fin des activités (*)
- 🕒 17.30 h : **fin de la garderie facultative.**

(*) Sauf en ce qui concerne les journées lors desquelles seront organisées des excursions.
Le planning et les horaires de celles-ci vous seront communiqués ultérieurement.

Les enfants seront répartis pendant la journée dans les écoles suivantes:

- **Ecole n° 15 « Les Lutins du Petit Bois »**, av. Carl Requette, 20, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel.
- **Ecole n°16 « L'école du Petit Bois »**, av. Carl Requette, 20, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, pour les enfants fréquentant l'enseignement primaire.

REDEVANCES :

Une intervention journalière de **€6,00 par enfant** sera réclamée pour le 1er et le 2ème enfant.
A partir du 3^{ème} enfant *présent le même jour*:

- Section Primaire : une redevance de **€3,00** sera réclamée pour le 3^{ème} enfant et suivants.
- Section maternelle : une redevance de **€2,70** sera réclamée pour le 3^{ème} enfant et suivants.

Le montant comprend un petit déjeuner, un potage à midi et une collation à 15h30.

Il n'y a donc pas de repas à midi. Les enfants doivent apporter leur pique-nique.

Les animations, les droits d'entrée pour les activités extérieures et tous les transports sont également compris dans le prix.

INSCRIPTIONS : (fiches d'inscription et fiches médicales obligatoires)

- Soit via l'école **au plus tard le 14/03/2016**
- Soit via le site internet (www.molenbeek.be) **au plus tard le 14/03/2016**
- Soit au bureau de l'Instruction publique **au plus tard pour le 14/03/2016**

PAIEMENT: Bancontact ou par virement (un virement par enfant)

■ Soit via Bancontact (bureau de l'Instruction publique) **au plus tard le 14/03/16**

■ Soit via virement **au plus tard le 14/03/2016**

IBAN : BE 06001353714822

SPA – Bergendal

Steenweg op Ninove 805

1703 Schepdaal

En communication, il y a lieu d'indiquer :

NOM et Prénom de l'enfant / primaire ou maternel/ année de naissance / dates précises de présence de l'enfant.

Exemple de virement

Monsieur Dupont Jean désire inscrire sa fille, Dupont Inès, du 4 au 8 avril (soit 5 jours = 30,00EUR) aux plaines de vacances. Dupont Inès, née en 2007, fréquente l'école 11.

Communication : Dupont Inès – primaire – 2007 – 4 au 8 avril.

Les enfants dont les parents n'auront pas remis les fiches d'inscription et médicale et effectué le paiement pour le 14/03/2016 ne seront pas acceptés aux plaines de vacances.

ATTENTION : le versement peut prendre 2 à 3 jours d'une banque à l'autre.

VALIDITE DE L'INSCRIPTION

L'inscription ne sera valable et définitive qu'à la condition que, pour le 14/03/2016 :

- la fiche d'inscription et la fiche médicale dûment complétées et signées soient remises à l'école ou au service de l'Instruction publique ou envoyées via le site internet,
- que le paiement ait été effectué.

Les enfants dont les parents n'auront pas remis les fiches d'inscription et médicale et effectué le paiement pour le 14/03/2016 ne seront pas acceptés aux plaines de vacances.

REMBOURSEMENT :

En cas d'absence, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical qui devra parvenir au service de l'Instruction publique pour le **lundi 6 mai 2016 au plus tard**.

Prière d'indiquer le n° du compte financier sur lequel ce remboursement peut être effectué.

A joindre avec la fiche médicale !

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Ecole fréquentée :

Enseignement primaire – enseignement maternel (biffer la mention inutile).

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
CONGE	29/03/16	30/03/16	31/03/16	01/04/16
04/04/16	05/04/16	06/04/16	07/04/16	08/04/16

Paiement : jours X € =, 00 €

Veillez entourer les jours de présence réelle de l'enfant. Suite à la nouvelle réglementation plus aucun report, annulation ou changement de date ne sera accepté au-delà des dates de clôture.

L'enfant ne sera accepté que s'il est bien noté sur la liste du jour et que si le paiement a bien été enregistré pour la date de clôture.

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Tél :

CONDITIONS D'ADMISSION ET D'ACCES AUX PLAINES.

Être âgé de 2 ½ à 13 ans;

Fréquenter l'enseignement fondamental (maternel ou primaire) ordinaire;

Être domicilié dans la commune ou fréquenter n'importe quelle école fondamentale ordinaire francophone sur le territoire la commune;

Avoir procédé à la demande d'inscription de l'enfant concerné dans les formes et avoir procédé au paiement de la redevance dans les délais repris au point « Inscriptions » de l'avis ci-joint.

Signature des parents :